

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du territoire de Belfort est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2018 auprès de la Commission de BELFORT (420 dossiers) est en baisse de 11,8% par rapport à l'année 2017 (pour mémoire 476 dossiers).

Cette baisse s'explique par l'impact des évolutions législatives en matière de prévention du surendettement. Ce recul est identique au niveau national (-10%) et un peu moins prononcé pour la région (-7,6%).

La proportion des redépôts est de 46% (contre 48% en 2017) dont 11,8% de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances: ce niveau élevé s'explique, entre autre, par la situation précaire des déposants.

Recevabilité et orientation

382 dossiers ont été soumis pour examen à la commission (-24% par rapport à 2017).

366 ont été déclarés recevables et 16 irrecevables. Pour 46 % de ces dossiers il n'y a aucune capacité de remboursement.

52,3% de dossiers ont été orientés vers un réaménagement de dettes et 46,9% vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Sur les 426 dossiers traités :

37,3% de dossiers ont été traités en mesures imposées dont 15% avec effacement partiel réglant la situation de surendettement et 9% de mesures d'attente.

9,4% ont abouti à un plan conventionnel de redressement définitif.

43,7% de dossiers ont été orientés en mesures imposées suite rétablissement personnel sans liquidation judiciaire:

Cela s'explique la volonté du législateur de trouver rapidement une solution définitive pour les débiteurs sachant que 46% des dossiers déposés en 2018 ne dégagent aucune capacité de remboursement.

Ces taux sont en phase avec les données nationales qui sont respectivement de 38,5%, 7,7% et 41,5%

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission du territoire de Belfort veille à proposer des mesures pérennes, respectant les souhaits du législateur : 77,7% (chiffres identiques à ceux de la région et au niveau national).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	<p>-Rencontre annuelle entre les membres de la Commission et le Juge. Echanges sur la volumétrie, les évolutions législatives, points de procédure et présentation du portail tribunal.</p> <p>-Echanges sur les difficultés rencontrées par le secrétariat sur l'enregistrement de dossiers et la poursuite de la procédure en cas de décision de caducité.</p>
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	-Rencontre annuelle suite à la nomination d'une nouvelle correspondante : présentation de nos missions respectives, point sur la transmission du fichier par le secrétariat de la Commission et présentation des évolutions législatives.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<p>2 réunions</p> <p>32 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</p>	<p>-Formation des travailleurs sociaux du département sur la procédure de surendettement (point sur évolutions législatives), la constitution d'un dossier de surendettement (complétude), le dispositif du droit au compte et un focus sur le micro-crédit.</p> <p>-Formation des travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales sur le thème suivant : comment constituer un dossier de surendettement et comprendre la procédure. Informations délivrées sur le droit au compte et les fichiers d'incidents.</p>
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	Pas d'UNCCAS à Belfort
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<p>8 réunions</p> <p>86 participants</p>	<p>Formation sur le thème du surendettement, de l'inclusion bancaire et des fichiers d'incidents auprès du secours catholique, du pôle emploi et de la Carsart (caisse de retraite et de santé au travail).</p> <p>Intervention à cinq reprises auprès de l'EPIDE sur le thème de la gestion du budget (établissement pour l'insertion dans l'emploi)</p>
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées		-accueil d'un étudiant en droit au sein du secrétariat

² (organisées ou participation)

(éducation nationale...)		<p>-organisation d'une journée porte ouverte ayant pour thème le site « mesquestionsdargent.fr »</p> <p>-accueil de collégiens à deux reprises dans le cadre de la semaine école entreprise ainsi que leurs professeurs.</p> <p>-participation à un forum des métiers. Rencontre des élèves du territoire de Belfort (découverte de la Banque de France et de ses métiers).</p> <p>-immersion d'un professeur d'économie du Lycée professionnel Raoul Follereau au sein de nos services puis intervention au sein de sa classe afin de présenter les missions de la Banque de France</p>
--------------------------	--	--

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

Cf infra.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

- Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : La loi ALUR a précisé et renforcé de façon conséquente le rôle des CCAPEX, il en existe une par département. Il n'y a plus de réunion sur le territoire de Belfort.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Un stage pratique organisé au sein du secrétariat au profit d'un travailleur social (PAS Jean Jaurès).

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Nous rencontrons des difficultés sur l'enregistrement des jugements prononçant la caducité de la requête. Nous suivons les consignes de nos services centraux et poursuivons le traitement du dossier. Le dossier revient à l'état antérieur à l'envoi au juge et le traitement du dossier se poursuit comme s'il n'y avait pas eu de contestation.

Bien souvent, cette caducité est prononcée lorsque le déposant ne se présente pas au tribunal suite à la contestation d'un créancier : de ce fait en continuant la procédure, le dossier est validé par la Commission sans que le recours n'ait été tranché. Ce qui pose un problème de fond au secrétariat : le créancier ne comprend pas le sens de la décision de la Commission et la volonté du juge n'est pas respectée sur le fond.

Pour essayer de contourner le problème, et suite à notre dernière rencontre avec le magistrat concernant les divergences d'interprétation des jugements, nous avons émis le souhait que le juge prononce la caducité de la procédure : le dossier est clôturé quel que soit le stade de la procédure mais le déposant bénéficie toujours de la possibilité de demander la réinscription au rôle pour permettre la réouverture du dossier.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Un accompagnement social n'est pas préconisé pour les personnes dont les dossiers sont jugés irrecevables.

En cas d'irrecevabilité pour absence de surendettement, dès lors que les déposants peuvent faire face aux mensualités de leur plan, il n'est pas mis en place un accompagnement social afin de répondre au problème sous-jacent de gestion du budget.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les échanges de données informatisées peuvent toujours générer des difficultés pour le secrétariat comme pour les créanciers notamment en cas de contre-proposition et d'ajout de nouvelles dettes.

Date : 20 février 2019

Le président de la Commission,

Rémi GUERRIN

Le secrétaire de la Commission,

Gilles DETRIE

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	476	420	-11,8%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		14,0%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,6%	46,2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,1%	11,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	481	366	-23,9%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	21	16	-23,8%
Dossiers orientés par la commission	484	367	-24,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		46,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,0%	46,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,5%	0,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,5%	52,3%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	481	426	-11,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,7%	5,6%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,4%	3,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,1%	43,7%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,1%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,6%	9,4%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	5,4%	5,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,2%	3,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,8%	37,3%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		27,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		15,0%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		9,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		77,7%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		5	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,8%	4,7%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	43,7%	38,7%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	9,4%	9,0%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,3%	40,1%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,7%	74,4%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Territoire-de-Belfort	Dettes financières	12 107	323	1 496	75,9%	87,3%	12 867	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	6 500	58	100	40,7%	15,7%	111 059	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	5 317	274	1 118	33,3%	74,1%	11 087	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	289	221	278	1,8%	59,7%	710	1,0
	Dettes de charges courantes	1 737	311	1 441	10,9%	84,1%	3 134	4,0
	Autres dettes	2 112	259	782	13,2%	70,0%	1 755	2,0
	Endettement global	15 956	370	3 719	100,0%	100,0%	18 670	9,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Bourgogne-Franche-Comté	Dettes financières	263 930	6 369	29 716	77,2%	87,4%	15 890	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	131 996	1 368	2 319	38,6%	18,8%	88 199	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	126 075	5 601	22 524	36,9%	76,9%	12 785	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	5 859	3 810	4 873	1,7%	52,3%	806	1,0
	Dettes de charges courantes	35 925	6 002	26 433	10,5%	82,4%	3 471	4,0
	Autres dettes	42 108	4 229	9 630	12,3%	58,0%	1 632	2,0
	Endettement global	341 963	7 286	65 779	100,0%	100,0%	20 159	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0

